

COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Claude Blanc, Maire de la Commune.

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Claude BLANC, Christian ZEDET, Marc ERETEO, Franck OLIVIER, Mesdames Annie POMPARAT, Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Messieurs Christophe CORLAY, Jacques-Edouard DELOBETTE, Jacques DON, Henri NICOLAS, Antonin TRIET, Alain SASSO et Mesdames Françoise CAMATTE, Barbara DEFOIN, Stéphanie FRANCHI, Frédérique MAURE, Claudette GALLET et Delphine ROBIN.

POUVOIRS : Madame Marie AMMIRATI (Pouvoir à Madame Barbara DEFOIN), Madame Solange VANLEDE (Pouvoir à Monsieur Franck OLIVIER), Madame Jocelyne PORCARA (Pouvoir à Madame Claudette GALLET), Monsieur Michel LEVET (Pouvoir à Monsieur Claude BLANC).

ABSENTS : Madame Michèle GUYETAND (Absente aux délibérations 1 et 2), Monsieur Bastien FONCEL et Madame Valérie MONTI.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Thierry PAÏS et Madame Lydia INI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Christian ZEDET.

Monsieur Christian ZEDET procède à l'appel. Le quorum est atteint, la séance est ouverte. Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2016. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 15 décembre est donc adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n° 1 : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017.

Un projet de délibération modifié depuis l'envoi des convocations est remis à chaque élu : Ajout : art. 2031 pour un montant de 3000 €.

Claude BLANC expose au Conseil municipal que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'exécutif de la collectivité territoriale peut, avant l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au cours de l'exercice précédent.

Le Conseil municipal est donc invité à accorder cette autorisation au maire, selon le détail ci-dessous :

Article	Nature dépense	Montant voté au BP 2016 + DM	Montant autorisé
2031	Frais d'études	15 000 €	3 000 €
	TOTAL	15 000 €	3 000 €
21312	Immobilisations corporelles - Bâtiments scolaires	48 000 €	12 000 €
21318	Immobilisations corporelles - Autres bâtiments publics	110 000 €	27 500 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	20 000 €	5 000 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	10 000 €	2 500 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	20 000 €	5 000 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 500 €	1 800 €
2184	Mobilier	7 500 €	1 800 €
	TOTAL	223 000 €	55 600 €
2312	Agencements et aménagements de terrains	420 000 €	100 000 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	130 000 €	32 500 €
	TOTAL	550 000 €	132 500 €
Total général		788 000 €	191 100 €

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites ci-dessus, avant le vote du budget 2017.

DELIBERATION n° 2 : Demande de versement d'un acompte à certaines associations.

Marc ERETEO informe les conseillers municipaux, afin de leur permettre de mener à bien leurs missions avant le vote des subventions par le Conseil municipal, il convient de déterminer le montant de l'acompte à verser aux associations, en tenant compte des besoins de trésorerie des structures.

Il est ainsi proposé d'allouer aux associations ci-après désignées, le premier acompte provisionnel suivant, qui sera versé au premier trimestre 2017, à valoir sur la subvention de fonctionnement 2017 :

Associations	Montant Subvention 2016	Montant acompte proposé
Entente Sportive de la Haute Siagne	13 000.00 €	3 250.00 €
ASTL	7 000.00 €	1 750.00 €
Office de Tourisme	36 500.00 €	9 125.00 €
Comité des Fêtes	18 000.00 €	4 500.00 €
TOTAL	74 500.00 €	18 625.00 €

Madame Claudette Gallet, Présidente de l'Office de tourisme ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le versement d'acomptes sur subvention 2017 aux associations et selon les montants ci-dessus.
- **D'IMPUTER** les dépenses en résultant, soit **18 625 €**, sur le crédit à ouvrir au Budget Primitif 2017 article 6574.

Arrivée de Mme Michèle GUYETAND

DELIBERATION n° 3 : Fonds de soutien aux forces de sécurité (F2S) : demande de subvention au Conseil régional PACA.

Franck OLIVIER expose à l'assemblée délibérante que les élus régionaux ont adopté le lancement d'un fonds de soutien aux forces de sécurité qui s'inscrit dans le cadre du plan régional de sécurité intérieure.

Ce dispositif concerne notamment l'équipement des polices municipales.

Il est proposé de solliciter ce financement pour l'acquisition d'une caméra mobile destinée aux véhicules du service, et de caméras piétons pour les trois agents de police.

La dépense est estimée comme suit :

EQUIPEMENTS	ESTIMATION HT	TVA	ESTIMATION TTC
1 caméra mobile pour véhicules	1 495 €	299 €	1 794 €
3 caméras piétons d'intervention	1 365 €	273 €	1 638 €
TOTAL	2 860 €	572 €	3 432 €

Le plan de financement serait le suivant :

Conseil Régional PACA (30% du HT)		858 €
Commune	Préfinancement FCTVA	541 €
	Fonds propres	2 033 €
TOTAL TTC		3 432 €

Delphine ROBIN : Qu'en pensent les principaux intéressés ?

Franck OLIVIER : La police municipale est à l'initiative de cette demande, après avoir eu connaissance de ce dispositif financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet d'acquisition de caméras mobiles d'intervention police décrit ci-dessus.
- **DE SOLLICITER** l'aide du Conseil Régional PACA au titre du F2S.
- **D'ADOPTER** le plan de financement proposé ci-dessus.

DELIBERATION n° 4 : Vidéoprotection : modification du plan de financement prévisionnel et de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CA du Pays de Grasse.

Franck OLIVIER indique aux Conseillers municipaux que par délibération en date du 19 juillet 2013 le Conseil municipal a approuvé le projet de mise en place d'un système de vidéoprotection.

La maîtrise d'ouvrage en a été déléguée à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, celle-ci étant chargée de la conduite du projet à l'échelle intercommunale, pour les communes de Cabris, Le Tignet, Peymeinade, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey et Spéracédès.

Les études techniques préalables et le chiffrage des travaux font apparaître un nouveau montant de projet. Il est envisagé d'implanter 34 caméras sur l'espace public, répartis sur 19 points, dont 4 sur la commune de St Cézaire. Ces dispositifs seront placés sous la responsabilité de chaque Maire pour les points implantés dans sa commune.

Il convient donc d'adopter un plan de financement modifié, le projet étant susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'État au titre de la DETR, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Le coût prévisionnel modifié de cette opération est de 50 000 € HT soit 60 000 € TTC, à charge pour la Communauté d'Agglomération de solliciter et percevoir, pour le compte de la commune, les aides financières du Conseil Régional et du Conseil Départemental. Le dossier de demande de DETR devra, quant à lui, être déposé par chacune des communes, qui percevra directement cette aide.

Il est donc nécessaire de modifier le plan de financement et la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES	Matériel (UGAP - DELL)	45 000,00 €
	Raccordements ENEDIS	2 000,00 €
	Travaux génie civil et panneaux	3 000,00 €
	Montant HT du projet	50 000,00 €
	TVA 20%	10 000,00 €
	Montant TTC du projet	60 000,00 €
RECETTES	ETAT - DETR 2017 - 40 % du HT	20 000,00 €
	REGION - 30% du HT	15 000,00 €
	DEPARTEMENT - 40 % du reste à charge écrêté	5 000,00 €
	COMMUNE (dont TVA en partie récupérable)	20 000,00 €
	TOTAL TTC	60 000,00 €

Jacques-Edouard DELOBETTE remarque que la part communale prévue est inférieure à précédemment.

Franck OLIVIER : Effectivement, car la Région n'était alors pas sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le projet et son plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus
- **D'APPROUVER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage modifiée
- **D'AUTORISER** le maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR
- **D'AUTORISER** la CA du Pays de Grasse à solliciter les subventions auprès du conseil régional et du conseil départemental pour le compte de la commune
- **D'AUTORISER** le maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que tous les documents afférents à ce programme.

DELIBERATION n° 5 : Convention d'utilisation des locaux entre la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, l'école primaire et le conservatoire départemental de musique pour l'année 2016/2017.

Marie-Françoise EL HEFNAOUI informe l'assemblée délibérante que le Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes dispense des cours de musique dans les locaux scolaires de l'école primaire aussi bien aux élèves qui y sont scolarisés qu'aux personnes extérieures (enfants ou adultes).

A cet effet, il convient d'approuver la convention tripartite à intervenir entre la commune, le directeur de l'école primaire et le Conservatoire de Musique, permettant la mise à disposition gratuite du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes, des salles nécessaires à la tenue des cours selon l'emploi du temps annexé, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Jacques-Edouard DELOBETTE remarque qu'il faudra convier le Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes aux visites de la commission de sécurité puisqu'ils sont exploitants de l'ERP pendant leurs temps d'intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention tripartite à intervenir entre la commune, le Directeur de l'école primaire et le Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention d'utilisation des locaux pour l'année 2016-2017 ci-jointe.

AFFAIRES DIVERSES

Antonin TRIET : En raison du mauvais temps qu'il y a eu dimanche 22 janvier 2017, la dégustation de la galette des rois qui devait avoir lieu au hameau des Veyans s'est déroulée dans les locaux du SIVU. C'était un moment convivial.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de diverses dates de réunions et de manifestations qui se sont déroulées courant décembre 2016 ainsi que de celles à venir :

- Signature de l'acte d'acquisition de la parcelle de la Tane avec la Safer le 21 décembre 2016 pour un montant de 34 000 €.
- Signature de l'acte d'acquisition de la parcelle de Mme Roueche pour la création de logements sociaux le mercredi 21 décembre 2016 pour un montant de 200 000 €.
- Signature de l'acte d'acquisition de la parcelle de Mme Bonville pour l'extension du cimetière le samedi 24 décembre 2016 pour un montant de 60 000 €.
- Assemblée Générale du Comité Officiel des Fêtes le 28 janvier 2017 à 18 h à la salle Klouman.
- Force 06 et l'ONF font actuellement des travaux de débroussaillage sur la commune.
- Les travaux de réfection des façades de la CAPG vont débuter mi-mars 2017, l'entreprise retenue est AFRESCO
- La diffusion du Mag 2017 devrait démarrer à compter du 8 février 2017
- L'Enquête publique sur le PLU se déroulera du 13 février au 17 mars 2017.

Marc ERETEO informe les conseillers municipaux que le 1^{er} Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est arrivé en fin de mandat le 19 décembre 2016 mais il reste encore une cérémonie le 3 mars au Palais des Rois Sarde où ils assisteront à une cérémonie d'octroi de la nationalité française. Ils sont invités par Monsieur le Préfet sous l'intervention de M. Jérôme Viaud qui a rendu possible cette démarche. L'installation du 2^{ème} CMJ est prévue le 3 février 2017 à 17 h 45, salle du Conseil municipal après les élections des conseillers municipaux des jeunes qui se dérouleront les 26 et 27 janvier.

Claudette GALLET informe les conseillers que l'assemblée générale de l'Office de Tourisme aura lieu le samedi 4 février à la salle des Moulins à 18 h.

Franck OLIVIER : Des travaux de mise en conformité de deux ralentisseurs pour la circulation des bus ont eu lieu ce jour au chemin des Puits et au boulevard Santon de Pré Bouquet.

La séance est levée à 19 h 45.

Le lundi 30 janvier 2017,

Le Maire,
Claude BLANC

